

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

24 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures dix, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : CREBESSEGUES Étienne — DEFIVE Christiane — FRANCHELIN Jean-Claude — GOULAUX Sandra — JACQUIER Habiba — JULIEN Virginie — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle — RUIZ Gérard.

Absent(s) excusé(s) : BERTHELOT Élodie — FLAMANT Patrick.

Absent(s) : /

Procurator(s) : 2 (BERTHELOT Élodie à GOULAUX Sandra - FLAMANT Patrick à BERTHELOT Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 17 avril 2018

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 27 avril 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 26 avril 2018

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2018

Approbation : 13 + 2

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après concertation, les élus décident d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Associations communales

ASSOCIATIONS	Montant de la Subvention 2017	Montant de la Subvention 2018	Commentaires
ACCA	270	400	
ALC	400	400	
APAT	300	300	
ART TEXTILE	250	250	
Club des Retraités	380	380	
COB	0	0	En attente – Problème entretien du terrain de tennis
Gymnastique Volontaire	400	400	
Le Paradis des Bambins	200	200	
Les Classes	150	150	
Les Fontaines de la Brosse	300	300	En plus de la subvention, les élus décident de rembourser les frais d'enduit du local sur présentation d'une facture réglée en amont par l'association.
MJC Féminin	0	0	Très peu d'activités
Sou des Ecoles	2772	2486	22 euros X 113 élèves
Syndicat Agricole	150	150	
UMAC	150	150	

Associations hors commune

ASSOCIATIONS	Montant Subvention 2017	Montant de la Subvention 2018	Commentaires
DDEN	0	150	Rattrape 2015 / 2016 / 2017
AFSEP	0	150	
CECOF CFA	100	50	1 élève x 50 euros
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE	100	50	50 EUROS PAR ELEVE : 1
COLLEGE PAUL CLAUDEL	150	50	1 élève x 50 euros
CROIX ROUGE FRANCAISE	0	150	
EFMA	100	150	3 élèves x 50 euros
LIGUE CONTRE LE CANCER	0	150	

ASSOCIATIONS	Montant Subvention 2017	Montant de la Subvention 2018	Commentaires
LOCOMOTIVE	150	150	
LYCEE ST SORLIN	200	250	5 élèves x 50 euros
MFR COUBLEVIE	50	50	1 élève x 50 euros
MFR LA GRIVE	0	50	1 élève x 50 euros
MFR LA VERNEE	50	50	1 élève x 50 euros
MOUTONTE ECO	0	50	
CENTRE LEON BERARD	150	150	
ASSOCIATION SPORTIVE DE LAGNIEU	0	250	5 enfants x 50 euros

Suite à un décès tragique d'une personne de la commune, les élus de La Balme Les Grottes ont décidé d'octroyer une participation à la famille Balmolane de 150€. Cette subvention sera versée pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

II – AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque, la conseillère Christiane DEFIVE, présente à l'assemblée un devis pour un montant HT de 24 999,68€ (29 999,62€ TTC) émanant de la Société MOBIDECOR.

Elle rappelle que ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises lors de diverses réunions et qu'il est nécessaire maintenant de délibérer.

Le choix du prestataire s'est fait sur conseil du Département, Madame CORTES, partenaire de la commune, pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Trois fournisseurs ont été consultés.

Christiane DEFIVE demande à l'assemblée de délibérer quant au devis présenté.

Après concertation, le conseil municipal valide le devis de la Société MOBIDECOR pour l'aménagement de la bibliothèque municipale, pour un montant HT de 24 999,68€ (29 999,62€ TTC).

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 1

Toujours dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque, Christiane DEFIVE demande à l'assemblée d'autoriser le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT à déposer une demande de subvention auprès du Département. Elle précise que cette subvention s'élèverait à 2 500€.

Après concertation, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'aménagement de la future bibliothèque.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

III – DISSOLUTION DU CCAS

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT rappelle à l'assemblée la délibération n°2015 11 30 010 du 30 novembre 2015 portant sur la dissolution du budget annexe CCAS. La commune avait décidé de conserver malgré tout le CCAS pour exercer sa compétence action sociale.

Il propose à l'assemblée de dissoudre le Conseil d'Administration, sachant que les actions sociales (portage repas, colis et repas fin d'année, téléalarme ...) seront directement gérées par la commune et donc par les élus. Il ne sera plus nécessaire de réunir les représentants du conseil d'administration. Cette possibilité est proposée aux communes de moins de 1500 habitant dans le but de simplifier et de rationaliser l'organisation administrative de l'action sociale de proximité.

Après concertation, le conseil municipal décide de dissoudre le Conseil d'Administration du CCAS.

Pour : 13 + 2

Contre :

Abstention :

IV – PERSONNEL COMMUNAL

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes rappelle à l'assemblée la création éventuelle de poste pour Nelly DION, actuellement en CAE jusqu'au 30/04/2018, sujet évoqué lors du dernier conseil.

Elle propose de délibérer sur cette création de poste pour assurer les fonctions de responsable boutique des Grottes à temps non complet, soit 32 heures par semaine, poste annualisé, à l'indice Brut 356 - Indice Majoré 332.

Après concertation, le conseil municipal valide la création de poste dans les conditions précitées.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

V – SEDI

Gérard RUIZ, 1^{er} Adjoint, rappelle la délibération n°2016 0425 004 portant sur transfert de l'exercice de la compétence «mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)» au SEDI.

Le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI), œuvrant en faveur de l'éco-mobilité, a réalisé des travaux pour l'installation d'une borne de recharges pour véhicule électrique, intitulé IRVE – Place de la Mairie.

Conformément à l'article L. 5212-23 du CGCT, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à : 9 299.44€ HT

Le montant de la participation du SEDI s'élève à : 7 904.52€ HT

La part restante à la charge de la commune s'élève à : 1 394.92€ HT

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

La contribution financière sera établie à partir du décompte final de l'opération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

Approuve le versement d'un fonds de concours au SEDI au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant HT prévisionnel total de 1 394.92€.

Charge le Maire de notifier au SEDI la décision de la commune.

Pour : 12 + 2

Contre : 1

Abstention : 0

VI – CONVENTION LA POSTE

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT présente à l'assemblée une convention émanant de La Poste pour la mise à disposition d'un local permettant au facteur de la commune de se restaurer entre la plage horaire de 11h30 à 13h00. Jean-Pierre BERTHELOT propose de mettre à disposition les locaux des locations du bâtiment situé Place du Colonel Pition.

La Poste s'engage à participer aux frais de consommable (eau, électricité, ...) pour un montant de 30€ par mois.

Après concertation, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour la mise à disposition des locaux du Bâtiment situé Place du Colonel Pition dans les conditions précitées.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

XIII - QUESTIONS DIVERSES

1. Toutes les délégations sont formalisées par arrêtés du Maire. Une délibération obsolète a été prise le 19 mars 2018. Doublon avec les arrêtés. Il est donc nécessaire d'annuler la délibération n°2018 019.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

2. Action Alerte Citoyenne : sujet présenté par Sandra GOULAUX.
3. - Projet du 11 novembre : sujet présenté par Sandra GOULAUX.
4. Une information pour 2019 de l'ASSOCIATION LAURENT CLERC : Pour 2019, à l'occasion du Festival Clin d'œil de Reims, le congrès Mondial des sourds à Paris, il y aura des passages des étrangers qui viendront du 14 au 20 juillet 2019. une date à retenir impérativement pour le 18 juillet 2019 à l'occasion des 150 ans de la mort de Laurent Clerc (18 juillet 1869-18 juillet 2019) en présence des personnalités américaines et européennes ainsi que la municipalité balmolane. Et bien sûr les 35 ans de l'association Laurent Clerc pour le courant octobre de la même année. (1984-2019)

-

Fin de la séance à 22 h 47